

Arnaud Parent (<https://orcid.org/0000-0001-5810-5727>)

Universitė Mykolas Romeris, Vilnius

L'engagement des essayistes français et anglais face au partage de 1772 : un jalon décisif vers une prise de conscience européenne¹

La Nation Polonoise est vraiment excusable, si elle n'avança que lentement dans la carrière des sciences. A chaque pas elle trouvoit des obstacles qui ne lui permettoient pas d'aller loin. Il falloit continuellement quitter la plume, pour prendre le sabre ; de sorte que les écrivains Polonois furent comme les éclairs qui se forment au sein des orages².

Louis-Antoine de Caraccioli

Introduction

En 1772 avait lieu le premier partage de la République des Deux nations. En Angleterre, Edmund Burke qualifia le démembrement de « première très grande brèche dans le système politique moderne de l'Europe³ », et le roi George III comme « subversif » et une mauvaise nouvelle pour le continent⁴. Quant au philosophe David Hume, il constatait avec tristesse « les deux nations les plus civilisées, les Anglais

¹ Cet article est la reprise partielle d'un article précédemment publié en anglais. Nous en proposons ici une version remaniée et en français afin de le rendre accessible à un lectorat plus large. Cf.: A. Parent, « The Political Writers Louis-Antoine Caraccioli, Simon Linguet and John Lind, and the 1772 Partition of the Polish-Lithuanian Commonwealth: A Step Towards Awareness of a Common European Membership? », *XVIII amžiaus studijos*, t. IX, 2023, p. 49–73.

² L.-A. Caraccioli, *La Pologne, telle qu'elle a été, telle qu'elle est, telle qu'elle sera*, seconde partie, Varsovie, Poitiers 1775, p. 59. Dans notre article l'orthographe originale des œuvres citées a été maintenue.

³ « [T]he first very great breach in the modern political system of Europe » (trad. A.P.). *Annual Register for the Year 1772*, p. 2. Cité par A. Plassart, « Edmund Burke, Poland, and the Commonwealth of Europe », *Historical Journal*, vol. 63, 4, 2020, p. 901.

⁴ A. Zamoycki, *The Last King of Poland*, Wiedenfeld and Nicolson, London 2020, p. 202.

et les Français, sont sur le déclin » dans le temps où « les Barbares, les Goths et les Vandales d'Allemagne et de Russie gagnent en puissance et en renommée⁵ ».

La France avait quant à elle des liens plus étroits avec la République. Notamment parce que Marie Leszczyńska, reine de France, était d'origine polonaise. En outre, les années précédentes, la France avait envoyé des officiers en aide aux Confédérés de Bar en lutte contre les armées de Stanislas Auguste Poniatowski et de la Russie, mais sans succès, malgré quelques faits d'armes, confirmant l'adage polonais selon lequel « Dieu est trop haut et la France est trop loin⁶ ». Faisant écho à cette maxime, Louis XV écrivait en 1773 : « A cinq cents lieues, il est difficile de secourir la Pologne ; j'aurais désiré qu'elle fut restée intacte, mais je ne puis rien y faire que des vœux⁷ ». L'opinion française n'en fut pas moins sous le choc, comme en témoigne un mémoire de 1774 destiné au nouveau roi Louis XVI rédigé par le ministre des Affaires étrangères, le comte de Vergennes : « L'Europe indignée voit avec étonnement, trois puissances d'intérêts divers et opposés s'unir entr'elles, et, par un abus criant de la raison du plus fort, dépouiller de ses plus riches domaines un État innocent ». Le ministre ajoutait « si la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sureté des États ? » Et de conclure : « Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison⁸ ».

Toutefois des essayistes prirent la plume pour défendre la cause de la République⁹. En 1772 le Britannique John Lind (1737–1781) publia la première édition de ses *Lettres concernant l'état actuel de la Pologne*¹⁰ (*Letters Concerning the Present State of Poland*). L'année qui suivit, le Français Simon Linguet (1736–1794) présenta au public ses *Considérations politiques et philosophiques, sur les affaires présentes du Nord, et plus particulièrement sur celles de Pologne*. En 1775 fut éditée *La Pologne telle qu'elle a été, telle qu'elle est, telle qu'elle sera* du marquis de Caraccioli (1719–1803). Ces auteurs, en appelant à la raison et aux sentiments de leurs lecteurs face aux événements tragiques qui avaient frappé la République, contribuèrent à sensibiliser l'opinion publique européenne à son sort. L'objet de notre étude est de définir comment la commotion provoquée par ce premier partage

⁵ « [T]he two most civilised nations, the English and the French, should be on the decline; and the barbarians, the Goths and Vandals of Germany and Russia, should be rising in power and renown » (trad. A. P.). Cité par D. Horn, *Sir Charles Hanbury Williams and European Diplomacy*, G. G. Harrap Ltd., London 1930, p. 18–19. Lui-même cité par A. Zamoyski, *op. cit.*, p. 202.

⁶ « Bóg jest zbyt wysoko, a Francja zbyt daleko ». (Trad. A. P.).

⁷ P. Ugniewski, « L'attitude de la France lors du premier partage de la Pologne », *Annales de l'académie polonaise des sciences à Paris*, vol. 11, 2009, p. 239.

⁸ L. de Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, t. III, Alexis Eymery, Paris 1825, p. 146.

⁹ Ces initiatives allaient de pair avec celles conduites par le souverain de la République des Deux Nations lui-même. Cf. : P. Ugniewski, « Propaganda Stanisława Augusta wobec francuskiej opinii publicznej », [dans :] E. Wichrowska (éd.), *W stronę Francji... Z problemów literatury i kultury polskiego Oświecenia*, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, Warszawa 2007, p. 63–70.

¹⁰ En ce temps le terme « Pologne » pouvait désigner aussi bien la Pologne elle-même que la Pologne-Lituanie dans son ensemble.



Fig. 1. J.-B. van Loo (1674–1734), Portrait de Marie Leszczyńska (c. 1725).
Huile sur toile. Musée historique de Strasbourg.

contribua à l'émergence d'une conscience européenne commune. Nous espérons ainsi contribuer à une meilleure connaissance de la réception par l'opinion publique européenne du XVIII^e siècle du démembrement de la République polono-lituanienne.

Seront ainsi envisagés : 1. Caraccioli, Linguet et Lind : les raisons d'un engagement ; 2. Rétablir la vérité sur le servage dans la République et l'affaire des dissidents ; 3. Soutenir un souverain luttant seul contre trois puissances hostiles ; 4. Une sensibilisation pérenne au destin de la Pologne-Lituanie.

1. Caraccioli, Linguet et Lind : les raisons d'un engagement

À la lecture des motivations des trois essayistes, on constate que Simon Linguet avait à cœur d'alerter les pays européens sur la façon dont le démembrement de la République les affecterait : « Ce qui se passe aujourd'hui dans le Nord fixe l'attention de toute l'Europe : il n'est point de Nations qui n'aient un intérêt, soit présent, soit futur, à l'événement qui doit décider du sort de la République de Pologne¹¹ ». Pour ce faire il en appelle à l'« humanité » et à l'« âme » de ses lecteurs : « Un intérêt plus pressant, celui de l'humanité, fait désirer à toutes les âmes sensibles qu'un changement heureux de Gouvernement indemnise les Polonois de la perte d'une partie de leur territoire dont ils sont menacés¹² ».

Le marquis de Caraccioli, dans la préface de son ouvrage *La Pologne telle qu'elle a été, telle qu'elle est, telle qu'elle sera*, explique son engagement, lequel repose essentiellement sur les sentiments qu'il éprouve à l'égard des habitants de la République : « ce spectacle me touche plus vivement que mes propres maux, parce que mon cœur est au milieu d'eux, et que j'attends impatiemment comme eux l'heureux moment qui leur rendra leur patrimoine et leur liberté¹³ ». Selon lui, la partition concerne l'ensemble de l'Europe :

La Pologne est maintenant un vaste théâtre où l'on voit la scene la plus touchante ; & il n'y a point d'Européen qui ne doive se regarder comme en étant le spectateur. Les Royaumes, à raison de la politique & du commerce, sont devenus depuis long-temps une seule & même famille. L'homme juste est citoyen du monde, & il n'arrive point de révolution dans l'étendue des Empires, qu'il n'y prenne part¹⁴.

Selon John Lind, le partage est un sujet « qui attire à juste titre l'attention de l'Europe¹⁵ ». Ayant, comme il l'a écrit, attendu longtemps, « peut-être trop longtemps, dans l'espoir qu'une plume plus habile se serait chargée de cette cause importante [mais] [...] comme aucun champion ne semblait vouloir s'avancer pour défendre les blessés et les opprimés », il s'est lui-même attelé à la tâche¹⁶. Il se trouve que Lind avait été chargé par Stanislas Auguste de défendre la cause de la République au Royaume-Uni, et, comme Caraccioli, il a vécu quelques années en Pologne. Son engagement provient de la sympathie, de l'amitié, qu'il porte à son souverain. De ce fait, il défend ce pays pour « l'amour de la justice et le respect d'un caractère aimable, la pitié

¹¹ S. Linguet, *Considérations politiques et philosophiques, sur les affaires présentes du Nord, et plus particulièrement sur celles de Pologne*, Londres 1773, p. 1.

¹² *Ibid.*, p. 1–2.

¹³ L.-A. de Caraccioli, *La Pologne...*, *op. cit.*, p. 48–49.

¹⁴ *Ibid.*, p. VI–VII.

¹⁵ « [W]hich deservedly engages the attention of Europe » (trad. A. P.). J. Lind, *Letters Concerning the Present State of Poland*, 2. éd., printed for T. Payne, London 1773, « Advertisement », écrit le 19 avril 1773.

¹⁶ « The author waited long-perhaps too long-under the hope, that an abler pen would have taken up this important cause; but as no champion seemed willing to step forth in defence of the injured and oppressed, he ventured on the task » (trad. A. P.). J. Lind, *op. cit.*

Fig. 2. N. Le Mire (1724–1801),
The Troelfth Cake / Le gâteau des rois (1773).
Gravure d'après le dessin
de J.-M. Moreau le jeune (1741–1814).



pour un peuple qui souffre, l'indignation devant les actes les plus atroces de cruauté et de perfidie¹⁷ ». Lind attire particulièrement l'attention sur le danger que représente la Russie, l'Autriche et la Prusse pour les autres pays :

La cause de la Pologne est devenue la cause de toute l'Europe, et tout particulièrement celle des États de second ordre. Ceux-ci doivent sentir que seule la création immédiate d'une ligue forte les protégera de la tyrannie et de l'ambition de trois puissances qui, de toute évidence, leur préparent des jougs à tous¹⁸.

Et pour cette raison, Lind fait appel au cœur et à l'esprit de ses compatriotes, étant persuadé de « trouver un défenseur dans le cœur de chaque lecteur britannique » et que « l'humanité et la générosité de la nation britannique se sentent intéressées par la cause qu'il plaide¹⁹ ».

Les motivations ayant conduit le marquis de Caraccioli, Simon Linguet et John Lind à défendre la cause de la République ayant été évoquées, voyons à présent

¹⁷ « [A] love of justice, and respect for an amiable character, pity for a suffering people, indignation at the most atrocious acts of cruelty and perfidy » (trad. A. P.). *Ibid.*

¹⁸ « [T]he cause of Poland is now become the cause of all Europe; and especially of the states of the second order; they ought to feel, that nothing but an immediate and firm league can secure them against the tyranny and ambition of three such powers, who are evidently preparing yokes for them all » (trad. A. P.). *Ibid.*, lettre III écrite à Bruxelles le 24 décembre 1772, p. 189.

¹⁹ « [H]e should find an advocate in the bosom of every British reader [...] the humanity and generosity of the British nation feel themselves interested » (trad. A. P.). *Ibid.*, « Advertisement ».

comment les trois essayistes rétablirent les faits relativement au servage et à l'affaire des dissidents.

2. Rétablir la vérité sur le servage dans la République et l'affaire des dissidents

À la veille du premier partage, la Pologne-Lituanie comptait 12 millions d'habitants, dont trois quarts de serfs²⁰. Du fait de ces paysans ployant sous la tâche et de ses faibles rendements, les Européens de l'Ouest considéraient l'agriculture du pays comme arriérée. À cet égard, Caraccioli lui-même reconnaît amèrement que :

on peut dire à ce sujet que si la République Polonoise avoit aboli la servitude, elle auroit eu beaucoup plus de ressources dans toutes les crises qu'elle essuya. Les Seigneurs y auroient perdu ; mais l'Etat y eut gagné. Les Serfs qui composent la multitude auroient pris les armes ; & il y a bien plus d'émulation & de zèle chez un peuple libre, que chez un peuple esclave. Alors chacun défend ses foyers au péril de sa propre vie, au lieu que la vassalité éteint la valeur & abrutit les âmes²¹.

Cela étant, le marquis constate que le serf de la République est moins misérable que les paysans d'Italie ou ailleurs, son seigneur lui accordant de quoi se nourrir et se vêtir²². Après que le premier partage eut lieu, des portions du territoire de la République ayant été annexés par les puissances voisines, le marquis craint que les conditions de vie des paysans ne se détériorent :

Les Serfs mêmes, qui n'ont nulle idée des impôts, auront toute la peine du monde à s'acoutumer à les payer. Ils ne connoissent point les mauvais temps, & ils les connoîtront ; ils dépendront des circonstances, & ils n'en dépendoient pas toujours ; assurés d'avoir leur nourriture, leur vêtement, leur lit, ils ne s'occupoient que du travail, & maintenant ils auront peur de manquer des choses les plus nécessaires à la vie. Si d'ailleurs l'habitude est une seconde nature, comme tout le monde le sait, il est impossible qu'ils ne regrettent leur premier état²³.

Quant à Linguet, il évoque le cas du comte Andrzej Zamoyski²⁴ (1716–1792) qui a affranchi ses serfs sur ses terres de Bieruń, dans le Palatinat de Płock. Leur

²⁰ F. Rosset, D. Triaire, *Jean Potocki*, Flammarion, Paris 2004, p. 16. Au lendemain du premier partage 78% des paysans vivaient sur une terre appartenant à un noble, 13% sur une propriété appartenant à la Couronne, 9% sur une propriété ecclésiastique. Cf. M. Marty, *Voyageurs français en Pologne durant la moitié du XVIII^e siècle. Écriture, Lumières et altérité*, Honoré Champion, Paris 2004, p. 183.

²¹ L.-A. de Caraccioli, *La Pologne...*, *op. cit.*, seconde partie, p. 65.

²² L.-A. de Caraccioli, *Lettres à une illustre morte, décédée en Pologne depuis peu de temps*, chez Bailly, Paris 1771, p. 265.

²³ L.-A. de Caraccioli, *La Pologne...*, *op. cit.*, p. 36.

²⁴ Le comte Andrzej Zamoyski (1716–1792), alors grand chancelier de Pologne, avait publié en 1776 un code, le *Zbiór praw sądowych*, qui accordait aux paysans la liberté personnelle



Fig. 3. K. Szlegel (1819–1870), *Polonez pod gołym niebem* [une polonaise en plein-air]. Huile sur toile. Zbiory Pawlikowskich.

émancipation s'est faite « avec toute la prudence & la sagesse d'un homme qui connoit les hommes », observe l'essayiste. En effet, chaque paysan a reçu un champ et verse à son seigneur une somme annuelle proportionnelle à la valeur de la terre²⁵. De plus, le comte, en libérant les serfs, les a incités à être solidaires les uns des autres :

Tous les paysans affranchis devinrent, dans chaque village, surveillans les uns des autres ; ils eurent tous un intérêt particulier à empêcher que l'yvrognerie & la paresse ne s'introduisissent parmi eux ; chacun craignant de payer pour celui qui ne travailleroit pas, mit tout en œuvre pour exciter par son exemple les moins laborieux²⁶.

Linguet rapporte en outre que le comte a institué des prix en argent pour les paysans qui fabriquent les plus belles toiles ainsi que pour les femmes qui filent le plus beau lin ou bien réalisent d'autres travaux utiles. Ces prix sont décernés chaque année le jour de la Saint-Joseph. Les paysans émancipés sont méconnaissables car mieux

et les plaçait sous la protection de l'État. Jugé trop novateur par la Diète, il fut rejeté en 1780.

²⁵ S. Linguet, *op. cit.*, p. 85–87.

²⁶ *Ibid.*, p. 86.



Fig. 4. Portrait d'Andrzej Zamoyski.
Huile sur toile. Peintre inconnu.

habillés et leurs habitations plus confortables. Des écoles même furent ouvertes²⁷. Les paysans ne sont pas les seuls à tirer profit de cette émancipation, le comte Zamoyski en retire également des avantages :

ses paysans contents de leur sort le bénissent sans cesse ; ils l'appellent leur père, & ils les regarde comme ses enfans ; il s'est réservé quelques droits de corvée ; mais ils préviennent ses ordres, & l'ouvrage est fait souvent avant qu'il soit ordonné ; ses foins sont fauchés, ses bois sont coupés à l'instant même où il est nécessaire qu'ils le soient²⁸.

Ainsi le comte y trouve également une satisfaction morale « car il n'est pas de bonheur qui soit comparable à celui de faire des heureux, & point de puissance comparable à celle qu'on tient de la reconnaissance ». Cela dit, Linguet reconnaît que l'émancipation n'est pas encore possible ou appropriée dans les régions éloignées et mal desservies, lesquelles peuvent difficilement écouler leur production céréalière. Néanmoins, il est convaincu que lorsque la paix sera rétablie dans le pays, l'amélioration des lignes de communication (notamment en Podolie et en Volhynie) permettra d'étendre l'émancipation à tous les serfs²⁹.

²⁷ *Ibid.*, p. 87.

²⁸ *Ibid.*, p. 88.

²⁹ *Ibid.*, p. 88–89.

Fig. 5. Marcello Bacciarelli
(1731–1818),
portrait de Kajetan Sołtyk.
Huile sur toile.
Musée national de Cracovie.



Quant à Lind, il admet qu'il n'est pas aisé, voire même impossible, d'abolir le servage définitivement. Mais comme Linguet, il se félicite de l'amélioration de la condition des serfs grâce à laquelle « ce corps utile d'hommes est rétabli dans les droits de la nature ». Il assure en outre que le serf, attaché à la glèbe, dispose des moyens de sa subsistance et « des droits inhérents à l'homme³⁰ ».

Tout comme le servage, le statut des dissidents, c'est-à-dire des habitants non catholiques de la République, était prétexte pour les puissances voisines à s'ingérer dans ses affaires intérieures. Tel fut le cas lorsque la question fut soulevée en octobre 1766 à la Diète. L'ambassadeur russe le prince Repnine (1734–1801), à la demande de l'impératrice Catherine de Russie, exigeait une loi en faveur des dissidents, suscitant ainsi de fortes réactions dans tout le pays.

L'évêque de Cracovie, Kajetan Sołtyk (1715–1788), écrivit des lettres ouvertes aux monarques catholiques d'Europe pour se plaindre des exigences de Saint-Pétersbourg. Dans le même temps des troupes russes furent envoyées dans les propriétés des évêques de Vilnius et de Cracovie afin d'exercer des pressions à leur encontre. En outre, Repnine menaça Stanislas d'une intervention armée et de le renverser du trône s'il ne se soumettait aux demandes russes. Cependant la ténacité

³⁰ « [R]estores to him, at least, the rights of a man [...] this useful body of men are reinstated in the rights of nature » (trad. A. P.). J. Lind, *op. cit.*, lettre I écrite à Dantzig le 22 septembre 1772, p. 37.

des opposants à la Russie s'avéra payante et la Diète adopta une loi confirmant les restrictions imposées aux dissidents³¹.

La manière dont l'affaire fut rapportée et traitée à l'étranger indigna les trois essayistes. Ainsi Caraccioli s'étonne que les Anglais et les Danois soutiennent vigoureusement les « dissidents », alors que selon lui, eux-mêmes traitent les catholiques de leurs pays comme ils ne veulent pas que les protestants soient traités dans la République des Deux Nations³². Cette opinion est partagée par Linguet, qui s'attache à démontrer l'iniquité des accusations portées à l'encontre de la République :

On accuse les Polonois d'être superstitieux & fanatiques ; mais la conduite qu'ils ont tenue à l'égard des Dissidens ne prouve pas qu'ils le sont. Ils n'ont fait que ce que font les Gouvernements les plus sages de l'Europe : les Anglois, les Hollandois, les Suédois, & cette partie de l'Allemagne, qui suivent la Confession d'Augsbourg, admettent-ils dans le Conseil de la Nation des personnes qui professent la Religion Romaine ? L'Impératrice de Russie n'exige-t-elle pas dans ses Ministres & dans son Sénat la profession du culte Grec ? pourquoi voudroit-on exiger des Polonois ce que la Politique & un usage constant réprouvent dans les autres Gouvernemens ?³³

Pour Linguet, la question des dissidents n'est rien d'autre qu'un moyen pour la Russie de créer des divisions au sein du pays et d'y affermir son influence³⁴. Il explique comment le concept d'« humanité » a été détourné, devenant un prétexte pour s'immiscer dans les affaires intérieures d'un état souverain :

Quelque injustes que soient les hommes, ils rougissent de leurs injustices ; de-là vient le soin qu'ils prennent presque toujours de les cacher sous quelques voiles trompeurs qui affaiblissant ses traits, les rend moins odieux. Les Russes déguisèrent la leur à l'égard des Polonois en la revêtant des apparences de l'humanité ; ils ne parurent d'abord en Pologne, les armes à la main, que comme les défenseurs d'une partie des Citoyens opprimés par l'intolérance, qui avoient imploré leur protection. Protecteurs en apparence des Dissidens, les Russes devinrent bientôt en effet oppresseurs de la République³⁵.

Il est intéressant de noter que Linguet lie le droit d'ingérence aux principes moraux :

Si on réfléchit avec attention à la conduite des Russes dans l'affaire des Dissidens, on ne pourra s'empêcher de leur demander sur quel principe moraux & politiques [sic !] ils se sont crus en droit d'imposer des Loix aux Polonois ? comment ils ont acquis celui de s'ingérer dans l'administration intérieure de la Pologne, & si c'est l'amour de l'humanité qui les a fait agir ? Comment allier ce sentiment avec les effets funestes qu'il a produits ! Jamais l'amour de l'humanité ne portera à mettre le trouble & la désolation dans plus d'un million de familles³⁶.

³¹ A. Zamoyski, *op. cit.*, p. 144–146, 151.

³² L.-A. de Caraccioli, *Lettres...*, *op. cit.*, p. 288.

³³ S. Linguet, *op. cit.*, p. 13.

³⁴ *Ibid.*, p. 11.

³⁵ *Ibid.*, p. 7.

³⁶ *Ibid.*, p. 14.

Linguet énonce sa propre conception de ce que devrait être la tolérance religieuse :

C'est une maxime reçue en Politique que dans tous les pays il faut qu'il y ait une religion dominante et que les honneurs des citoyens n'appartiennent qu'à ceux qui la professent ; car alors n'y ayant plus de rivalité entre les différentes religions, il ne peut plus y avoir ni trouble ni confusion dans l'Etat ; la jouissance entière de la Tolérance & de tous les droits du citoyen est la seule chose que peuvent raisonnablement exiger ceux qui ne suivent pas son culte ; & la seule chose aussi que la saine politique du gouvernement peut leur accorder.

Afin de prouver que ce concept est pleinement applicable, Linguet donne l'exemple de la tolérance religieuse en Grande-Bretagne :

En Angleterre un simple soldat, un simple commis de la Douane professe la Religion Anglicane ; mais un Presbiterien, un Anabaptiste, un Juif, un Catholique Romain même, est avec sécurité cultivateur, commerçant ou manufacturier, il peut posséder des maisons, des terres, des vaisseaux ; il est protégé, défendu par la loi comme l'Anglican ; comme lui aussi il est honoré & considéré dans la Société. C'est ainsi que la Tolérance devient utile à l'Etat sans jamais pouvoir lui être nuisible³⁷.

Contrairement à Caraccioli et Linguet, Lind s'adresse à un lectorat composé essentiellement de protestants, pour qui la République des Deux Nations est une composante du bloc catholique, susceptible de mettre en danger leurs libertés et dont les habitants sont perçus comme des persécuteurs³⁸. Pour Lind, si c'est bien Catherine II qui a engagé les cours de Londres, Copenhague, Stockholm et Berlin à se joindre à la cause des dissidents³⁹, l'affaire est née d'un plan élaboré par Frédéric II, qui en réalité ne souhaitait pas que les dissidents obtiennent de nouveaux droits dans la République. En effet, les pressions que les dissidents y subissent bénéficient au Royaume de Prusse. De fait, une fois réfugiés dans ce royaume ils peuvent y être enrôlés dans l'armée et soumis à l'impôt. Lind dévoile le double-jeu joué par Frédéric : pendant que son représentant à Varsovie exige une amélioration du sort des dissidents, son gouvernement donne des assurances secrètes aux évêques selon lesquelles le roi de Prusse « ne se sentirait pas offensé » si les revendications en faveur des dissidents n'étaient pas, ou peu, prises en considération. De plus, la Prusse usant d'« artifices » contribua à attirer les Polonais dans un piège et à exciter l'ambassadeur de Russie contre la République, de sorte que Catherine II fut tenue pour seule responsable de toute l'affaire⁴⁰.

Les mises au point apportées par les trois essayistes sur le servage et l'affaire des dissidents ayant été abordées, voyons à présent comment ils menèrent le plaidoyer en faveur du souverain de la République.

³⁷ *Ibid.*, p. 15–16.

³⁸ W. F. Reddaway, « Great Britain and Poland 1762–1772 », *Cambridge Historical Journal*, 1934, vol. 4, n° 3, p. 225–226.

³⁹ J. Lind, *op. cit.*, lettre II écrite à Dantzig le 1^{er} octobre 1771, p. 96.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 98–109.

3. Soutenir un souverain luttant seul contre trois puissances hostiles

En dépit du fait que la Cour de France considérait le roi de Pologne comme une marionnette de la Russie⁴¹, les trois essayistes prirent sa défense. Linguet rappelle ce que la République doit à Stanislas : « les abus extirpés par ses soins, de l'administration de la justice, l'ordre & l'oeconomie rétablie dans les finances, des projets utiles, les talents & les arts encouragés », tout cela concourant à n'« entrevoir à la Pologne qu'un avenir heureux ». Pour les réformes qu'il a entreprises, le roi a gagné « l'estime et les éloges » de ses concitoyens. Linguet rappelle combien la situation du monarque était inconfortable, puisque « d'un côté il se voyoit accusé d'ingratitude par les Russes, & par ses compatriotes d'avoir sacrifié à son ambition, la liberté de sa nation⁴² ».

Quant à Caraccioli, après avoir décrit avec humour le manque de pouvoir du souverain (« On peut dire, en voyant le roi gouverné par la République, qu'il est un petit chêne dont les branches ont la plus grande étendue⁴³ »), il affirme que quelle que puisse être la situation de la République, le roi, puisqu'il est légitimement élu et qu'il a toutes les qualités pour faire un excellent souverain, doit gouverner⁴⁴. Opinion corroborée par celle de Lind qui voit dans Stanislas : « l'homme le plus digne du trône⁴⁵ ».

Lind, qui connaissait personnellement le roi, est celui des trois essayistes qui prit le plus à cœur sa défense. Tout d'abord, il rappelle que Stanislas a bénéficié d'une éducation « dirigée sur un plan des plus libéraux et des plus virils⁴⁶ » et qu'il s'est rendu dans toutes les cours d'Europe où il laissa « les impressions les plus favorables ». Outre une éducation accomplie, le roi possède des qualités telles qu'une « éloquence nerveuse » et une « connaissance approfondie » des lois de la Pologne-Lituanie et des autres états européens⁴⁷. Enfin, ce qui est le plus important pour Lind, Stanislas a « une conscience juste et étendue des droits de l'humanité et des fins pour lesquelles un pouvoir supérieur est confié à un petit nombre⁴⁸ », ce qui fait de lui le souverain « le plus agréable possible à ses concitoyens et à ses voisins⁴⁹ ».

Pour mieux défendre le roi, l'essayiste dépeint les difficultés auxquelles celui-ci a été confronté dans l'exercice de son pouvoir. Il rappelle qu'avant même le démembrement, les puissances voisines, sous le prétexte d'assurer la sûreté de leurs

⁴¹ Frédéric II considérait, quant à lui, Stanislas comme français « de corps et d'esprit », comme il l'écrivit à Solms, son chargé d'affaires à Saint-Petersbourg. Cf. P. Ugniewski, *op. cit.*, p. 241.

⁴² S. Linguet, *op. cit.*, p. 23, 28.

⁴³ L.-A. de Caraccioli, *La Pologne...*, *op. cit.*, première partie, p. 23.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 10–11.

⁴⁵ « [T]he man the most worthy of the throne » (trad. A. P.). J. Lind, *op. cit.*, lettre I écrite à Dantzig le 22 septembre 1772, p. 14.

⁴⁶ « [D]irected on a plan the most liberal and manly » (trad. A. P.). *Ibid.*

⁴⁷ « [A] nervous eloquence [...] a thorough knowledge [...] in all had left the most favourable impressions behind him » (trad. A. P.). *Ibid.*

⁴⁸ « [H]e had enlarged and just ideas of the rights of mankind, and the ends for which superior power is lodged in the hands of the few » (trad. A. P.). *Ibid.*, p. 15.

⁴⁹ « [R]ender himself the most agreeable to his fellow-citizens, and his neighbours » (trad. A. P.). *Ibid.*, p. 14.

Fig. 6. É.-L. Vigée Le Brun
(1755–1842),
*Portrait de Stanislas Auguste
en costume d'Henri IV qu'il
admirait.*
Huile sur toile.
Musée national de Cracovie.



propres frontières, avaient envoyé des troupes en Pologne et en Lituanie. Qui plus est, prétendant maintenir la liberté des élections et les droits des différentes classes de citoyens, elles se sont posées en garantes de la République⁵⁰.

De surcroît, Lind attire l'attention sur l'édit du 29 octobre 1771 qui obligeait les habitants de la République à accepter le paiement du fourrage, des provisions, du blé et des chevaux destinés à l'armée de Frédéric aux conditions prussiennes. Les commissaires prussiens utilisèrent à cette occasion des espèces valant exactement un tiers de leur valeur nominale, de même que des ducats copiés sur les ducats hollandais, d'une valeur inférieure de 17% aux originaux. Non seulement ces espèces frauduleuses furent employées à acheter le blé et le fourrage destinés à l'approvisionnement de l'armée prussienne en Pologne, mais les Polonais furent ensuite contraints de racheter à un prix élevé ce même blé afin d'assurer leur subsistance quotidienne. Et ils durent le faire en utilisant uniquement de la bonne monnaie, les commissaires prussiens refusant d'accepter les pièces qu'ils avaient eux-mêmes utilisées pour acheter les marchandises aux paysans. En plus de cela, chaque ville et village dut fournir un certain nombre de jeunes filles à marier⁵¹.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 11–12.

⁵¹ *Ibid.*, lettre II écrite à Dantzig le 1^{er} octobre 1771, p. 113–115. On sait aujourd'hui que de telles pratiques étaient indispensables à la survie de la Prusse. Cf. R. Butterwick, *op. cit.*, p. 54.

Lind ajoute que si les puissances voisines avaient véritablement voulu contribuer à stabiliser le pays ainsi qu'elles le prétendent, elles auraient retiré leurs troupes de la République, facilité la réunion de la Diète et contrôlé sa régularité⁵². « Que diriez-vous alors à une puissance étrangère qui, observant avec complaisance l'ancienne forme de gouvernement en Angleterre, s'efforcerait de vous forcer à la rétablir, telle qu'elle était sous les maisons de Lancaster, York, Tudor ou Stuart ?⁵³ », observe Lind.

Quant à Caraccioli il dénonce les intrusions répétées dans la République, soulignant combien elles s'avèrent coûteuses en vies humaines : « Les Nations étrangères, en y faisant de fréquentes incursions, ne la peuplèrent⁵⁴ que de cadavres⁵⁵ ». Pour le marquis, le problème essentiel réside en ce que les puissances voisines s'irritent depuis longtemps de la liberté dont bénéficie l'aristocratie de la République. En effet, un souverain absolu « n'aime point à entendre parler d'une Nation qui fait la leçon à ses maîtres. Il s' imagine que cela nuit à son autorité »⁵⁶. Enfin, le marquis déplore avec amertume les transferts de technologie et de compétences consentis à la Russie par des états tiers : « on peut dire ici que c'est l'ouvrage des Anglois & des François, qui envoyant à Petersbourg d'excellens Officiers de Marine & d'habiles Ingénieurs, n'ont pas réfléchi combien il étoit dangereux pour l'Europe entière, de perfectionner les Moscovites dans l'art de la guerre⁵⁷ ». Cela étant, en dépit de la situation difficile dans laquelle se trouve la République, Caraccioli reste confiant quant à son avenir. En effet les puissances qui se partagent aujourd'hui son territoire ne seront pas toujours unies et entreront en concurrence les unes contre les autres, ouvrant ainsi le champ à la restauration de l'Etat polono-lituanien⁵⁸.

Quiconque a lu l'histoire de la Pologne, n'a pas manqué d'observer que ce vaste Royaume eut plus d'une fois affaire à des ennemis qui le partagerent en quelque

⁵² J. Lind, *op. cit.*, lettre III écrite à Bruxelles le 24 décembre 1772, p. 126.

⁵³ « What then would you say to a foreign power, who, beholding with complacency the ancient form of government in England, should endeavour to force you to re-establish it, such as it was under the houses Lancaster, York, Tudor, or Stuart? » (trad. A. P.). *Ibid.*, p. 134.

⁵⁴ Lire « peuplèrent ».

⁵⁵ L.-A. de Caraccioli, *La Pologne...*, *op. cit.*, première partie, p. 10–11.

⁵⁶ *Ibid.*, troisième partie, p. 8.

⁵⁷ *Ibid.*, seconde partie, p. 47–48. Cette affirmation de Caraccioli doit être nuancée dans le cas de la Cour de France, laquelle s'efforça avec constance de contrecarrer l'expansion russe en envoyant des officiers et des ingénieurs aider ses ennemis. Voir par ex. sur les activités de l'ingénieur le baron de Tott en Turquie : F. Tóth, *La guerre russo-turque, 1768–1774, et la défense des Dardanelles, l'extraordinaire mission du baron de Tott*, Economica, Paris 2008 ; et sur l'envoi d'officiers français aux côtés des confédérés de Bar. A. Parent, « Prancūzų slap-toji misija Abiejų Tautų Respublikoje : Barono Antoine'o-Charles'io de Vioménilio vaidmuo Baro konfederacijose, 1771–1772 » [La mission secrète française en République des Deux Nations : le rôle du baron Antoine-Charles de Vioménil dans la Confédération de Bar, 1771–1772], *XVIII amžiaus studijos*, t. VII, 2021, p. 72–96.

⁵⁸ L.-A. de Caraccioli, *La Pologne...*, p. 30–31.



Fig. 7. Jan Matejko (1838–1893), *La Constitution du 3 Mai 1791* (1891).
Huile sur toile. Château royal de Varsovie.

sorte [...] Cependant ces orages se dissipèrent, & le moment vint où la Pologne reprit ce qu'elle avoit perdu⁵⁹.

La défense apportée par les trois essayistes à Stanislas Auguste ayant été étudiée, voyons à présent qu'elle a été la pérennité de leur soutien à la cause de la République.

4. Une sensibilisation pérenne au destin de la Pologne-Lituanie

La presse de l'époque se fit l'écho de la publication des ouvrages des littérateurs. Ainsi celui de Caraccioli fit l'objet d'une recension dans *L'Esprit des journaux*⁶⁰. Partageant l'optimisme du marquis quant à la renaissance de la République, le journaliste compare la situation de ce pays à celle de la France sous Charles VI et Charles VII : « Que faut-il aussi à la Pologne pour reprendre la même élasticité ? Précisément le contraire de ce qui existe aujourd'hui. Ses ennemis sont de grands hommes, quoi qu'on y compte deux femmes. Que les choses changent, & que ce soit chez ces défenseurs que se trouve ce génie, & sa restauration ne sera pas impossible ». Dans le *Mercur de France*⁶¹ le recenseur note que l'ouvrage sensibilise à la situation de la République et qu'il en est « des crises dans les révolutions comme dans les maladies ; l'état des choses change, & souvent, au moment le moins attendu, un Empire qu'on

⁵⁹ *Ibid.*, p. 32–33.

⁶⁰ Mars 1775, t. III, p. 421–424.

⁶¹ Avril 1775, p. 77–85.

croyoit démembré éprouve une secousse & reparoit tel qu'il étoit ». L'ouvrage de Lind bénéficiera lui de présentations dans *The Monthly Review*⁶² et *The Critical Review*⁶³.

Les écrits des trois essayistes ouvrirent la voie à une sensibilisation au sort de la République des Deux Nations qui perdurera au siècle suivant. Ainsi lors du soulèvement de 1863 Victor Hugo publia dans divers journaux européens une lettre adressée aux soldats de l'armée russe ainsi rédigée : « si, vous qui avez l'épée à la main, vous mettez au service du despotisme, monstre lourd et faible qui vous écrase tous, russes aussi bien que polonais, [...] si [...] vous accablez lâchement, sous la supériorité des armes et du nombre, ces héroïques populations désespérées, réclamant le premier des droits, le droit à la patrie [...] vous soulèverez l'exécration du monde civilisé ! » et de conclure « Ce que vous avez devant vous en Pologne, ce n'est pas l'ennemi, c'est l'exemple⁶⁴ ». Enfin, au XX^e siècle, les travaux des historiens Emanuel Rostworowski (*Ostatni król Rzeczypospolitej*, 1966 [Le dernier roi de la République]) et Adam Zamoyski (*The Last King of Poland*, 1992) s'avérèrent décisifs dans la réhabilitation de l'image du roi Stanislas Auguste.

Conclusion

Pour Caraccioli, Linguet et Lind, le partage de 1772 est bien un événement qui en appelle à la conscience de chaque Européen : « il n'y a point d'Européen qui ne doive se regarder comme en étant le spectateur » (Caraccioli) ; « ce qui se passe aujourd'hui dans le Nord fixe l'attention de toute l'Europe » (Linguet) ; « la cause de la Pologne est devenue la cause de toute l'Europe » (Lind). Le recouvrement par la Pologne et la Lituanie de leur indépendance après une longue éclipse nous enseigne qu'en histoire rien n'est écrit à l'avance, des revirements inattendus pouvant toujours se produire. Enfin la combativité littéraire du marquis de Caraccioli, de Simon Linguet et de John Lind, en appelant à « l'humanité » et à « l'âme » de leurs lecteurs pour les sensibiliser au sort de la Pologne et de la Lituanie, tout en demeurant confiants dans la renaissance de ces états alors que rien ne l'annonçait, nous rappelle la vertu de l'espérance.

⁶² Décembre 1772–juillet 1773, vol. XLVIII, p. 234–235.

⁶³ Vol. 34, 1772, p. 469–470.

⁶⁴ V. Hugo, *Œuvres complètes. Actes et paroles*, t. II, J. Hetzel & C^{ie}, A. Quentin, Paris 1883, p. 324. Rappelons que Hugo avait déclaré le 19 mars 1846 à la Chambre des pairs : « Deux nations entre toutes ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé : la France et la Pologne. La France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie ; la France répandait les idées, la Pologne couvrait les frontières. Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe, le peuple Polonais en a été le chevalier ». Cité par J.-F. Warlin, *J.-P. Tercier, l'éminence grise de Louis XV*, Paris, 2014, p. 194–194.

Bibliographie

Sources

- L.-A. de Caraccioli, *La Pologne, telle qu'elle a été, telle qu'elle est, telle qu'elle sera*, chez Michel Vincent Chevrier, Varsovie, Poitiers 1775.
- L.-A. de Caraccioli, *Lettres à une illustre morte, décédée en Pologne depuis peu de temps*, chez Bailly, Paris 1771.
- J. Lind, *Letters concerning the present State of Poland*, 2. éd., printed for T. Payne, London 1773.
- S. Linguet, *Considérations politiques et philosophiques, sur les affaires présentes du Nord, et plus particulièrement sur celles de Pologne*, Londres 1773.
- L. de Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, Alexis Eymery, Paris 1825.

Journaux

- Annual Register for the Year 1772*.
- L'Esprit des journaux*, mars 1775, t. III.
- Mercure de France*, avril 1775.
- The Critical Review : Or Annals of Literature*, vol. XXXIV, 1772.
- The Monthly Review*, vol. XLVIII, décembre–juillet 1773.

Ouvrages et articles

- R. Butterwick, *The Polish-Lithuanian Commonwealth. Light and Flame*, Yale University Press, New Haven/London 2020.
- D. Horn, *Sir Charles Hanbury Williams and European Diplomacy*, G. G. Harrap Ltd., London 1930.
- V. Hugo, *Œuvres complètes. Actes et paroles*, t. II, J. Hetzel & C^{ie}, A. Quentin, Paris 1883.
- M. Marty, *Voyageurs français en Pologne durant la moitié du XVIII^e siècle. Écriture, Lumières et altérité*, Honoré Champion, Paris 2004.
- A. Parent, « Prancūzų slaptoji misija Abiejų Tautų Respublikoje: Barono Antoine'o-Charles'io de Vioménilio vaidmuo Baro konfederacijoje, 1771–1772 » [La mission secrète française en République des Deux Nations : le rôle du baron Antoine-Charles de Vioménil dans la Confédération de Bar, 1771–1772], *XVIII amžiaus studijos*, t. VII, 2021, p. 72–96.
- , « The Political Writers Louis-Antoine Caraccioli, Simon Linguet and John Lind, and the 1772 Partition of the Polish-Lithuanian Commonwealth : A Step Towards Awareness of a Common European Membership? », *XVIII amžiaus studijos*, t. IX, 2023, p. 49–73.
- A. Plassart, « Edmund Burke, Poland, and the Commonwealth of Europe », *Historical Journal*, vol. 63, 4, 2020, p. 885–910.
- W. F. Reddaway, « Great Britain and Poland 1762–1772 », *Cambridge Historical Journal*, 1934, vol. 4, n° 3, p. 223–262.
- F. Rosse, D. Triaire, *Jean Potocki*, Flammarion, Paris 2004.

- E. Rostworowski, *Ostatni król Rzeczypospolitej, Geneza i upadek Konstytucji 3 maja*, Wiedza Powszechna, Warszawa 1966.
- F. Tóth, *La guerre russo-turque, 1768–1774, et la défense des Dardanelles, l'extraordinaire mission du baron de Tott*, Economica, Paris 2008.
- P. Ugniewski, « Propaganda Stanisława Augusta wobec francuskiej opinii publicznej », E. Wichrowska (ed.), [dans:] *W stronę Francji... Z problemów literatury i kultury polskiego Oświecenia*, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, 2007, p. 63–70.
- , « L'attitude de la France lors du premier partage de la Pologne », *Annales de l'Académie polonaise des sciences à Paris*, 2009, vol. 11, p. 229–241.
- J.-F. Warlin, J.-P. Tercier, *L'éminence grise de Louis XV*, L'Harmattan, Paris 2014.
- A. Zamoyski, *The Last King of Poland*, Wiedenfeld and Nicolson, London 2020.

Illustrations

- J.-B. van Loo (1674–1734), portrait de Marie Leszczyńska (c. 1725). Huile sur toile. Musée historique de Strasbourg. Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Mus%C3%A9e_historique_de_Strasbourg-Marie_Leczinska.jpg (consulté le 03.09.2025).
- N. Le Mire (1724–1801) *The Troelfth Cake / Le gâteau des rois* (1773). Allégorie représentant la première partition comme le partage d'un gâteau. Gravure de d'après le dessin de Jean-Michel Moreau le jeune (1741–1814). Source : https://en.wikipedia.org/wiki/The_Troelfth_Cake#/media/File:Allegory_of_the_1st_partition_of_Poland.jpg (consulté le 03.09.2025).
- [Anonyme] Korneli Szlegel (1819–1870), *Polonez pod gołym niebem*. Huile sur toile. Source : https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Polonez_Pod_Go%C5%82ym_Niebem_-_Korneli_Szlegel.jpg (consulté le 03.09.2025).
- [Anonyme] Portrait d'Andrzej Zamoyski (1716–1792). Huile sur toile. Peintre inconnu. https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Andrzej_Zamoyski_1.PNG (consulté le 03.09.2025).
- M. Bacciarelli (1731–1818), portrait de Kajetan Sołtyk. Huile sur toile. Musée national de Cracovie. Source : https://en.wikipedia.org/wiki/File:Bacciarelli_Portrait_of_Bishop_Kajetan_So%C5%82tyk.jpg (consulté le 03.09.2025).
- Élisabeth-Louise Vigée Le Brun (1755–1842), *Portrait de Stanislas Auguste en costume de Henri IV qu'il admirait*. Huile sur toile. Musée national de Cracovie. Source : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Elisabeth_Louise_Vig%C3%A9e-Lebrun_-_Portrait_of_Stanislaus_Augustus_Poniatowski_\(1732%E2%80%931798\)_Dressed_as_Henry_IV_-_MNK_XII-A-155_-_National_Museum_Krak%C3%B3w.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Elisabeth_Louise_Vig%C3%A9e-Lebrun_-_Portrait_of_Stanislaus_Augustus_Poniatowski_(1732%E2%80%931798)_Dressed_as_Henry_IV_-_MNK_XII-A-155_-_National_Museum_Krak%C3%B3w.jpg) (consulté le 03.09.2025).
- Jan Matejko (1838–1893), *La Constitution du 3 Mai 1791* (1891). Huile sur toile. Château royal de Varsovie. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Constitution_du_3_mai_1791#/media/Fichier:Konstytucja_3_Maja.jpg (consulté le 03.09.2025).

Mots-clés

Conscience européenne, partage de la Pologne-Lituanie, XVIII^e siècle

Abstract

The Literary Commitment of French and English Essayists in Reaction to the Partition of 1772: A Decisive Step towards European Awareness

Following the 1772 partition of the Polish-Lithuanian Commonwealth, John Lind, Simon Linguet, and Louis-Antoine de Caraccioli took up the pen to defend its cause. By appealing to the reason and feelings of their readers in the face of the tragic events that had befallen the Republic, these essayists helped to sensitise European public opinion to its fate. The aim of our study is to define how the stupor caused by this first division contributed to the emergence of a common European consciousness. In this way, we hope to contribute to a better knowledge of the reception given by 18th-century public opinion to the dismemberment of the Polish-Lithuanian Republic.

Keywords

European consciousness, dismemberment of Poland-Lithuania, 18th century

